Attestations de compétences acquises



Objectifs du module

Ce module, destiné au profil enseignant du bac pro MELEC, est destiné à la création d'**attestations des compétences professionnelles acquises** pour les apprenants. Ce document, délivré à l'apprenant en fin ou en sortie de parcours, sera authentifié par la signature du chef d'établissement.

Après sélection d'un apprenant, plusieurs modes de visualisation sont proposés pour son livret de compétences, dont les données sont alimentées à la fois par les évaluations issues de l'établissement, et par les bilans entreprise.
À partir des données présentées dans ce tableau de bord, il est possible de valider individuellement chacune des compétences pour créer ensuite l'attestation de compétences correspondante.

> **Note: L'attestation de compétences peut être considérée comme un passeport pour l'emploi** en attestant des acquis de compétences au regard du référentiel du diplôme préparé et non obtenu.

Principe général

L'interface peut être divisée en trois parties :

- Le formulaire de sélection de l'apprenant dont on souhaite visualiser les données ;
- Les filtres d'affichage permettant de choisir les informations que l'on souhaite voir apparaître ;
- L'affichage des données de l'apprenant sélectionné.

La sélection d'un apprenant, les filtres d'affichages des compétences et des évaluations ainsi que l'affichage des données reprennent le fonctionnement du module “Tableaux de bord apprenants”.

Générer une attestation de compétences professionnelles

Pour générer une attestation de compétences :

- choisissez la classe et l'élève pour lequel vous souhaitez le faire ;

- filtrez l'affichage des données si besoin ;
- cliquez sur pour masquer les critères et n'afficher que le résultat des différents bilans intermédiaires des 13 compétences ;
- validez une compétence de la page en cochant la case “ **Compétence validée**” placée sur la ligne bleue de titre de la compétence ;
- balayez ainsi l'ensemble des tableaux de compétences de la page pour cocher celles qui peuvent être validées ;

Si au moins une compétence est validée pour l'apprenant sélectionné, l'enseignant peut cliquer sur le bouton GÉNÉRER L'ATTESTATION DE COMPÉTENCES. Un document au format **PDF** est alors créé. Il pourra être imprimé puis signé par le chef d'établissement avant d'être remis à l'apprenant.

